



Conditions de participation à la chasse au trésor – Carnaval 2025

La chasse au trésor est une activité ludique ouverte à tous, idéale pour découvrir le centre autrement tout en s’amusant.

Accès à la chasse au trésor

L'accès à la chasse au trésor est réservé aux personnes possédant l'une des offres suivantes :

1. **Offres exclusives sur la boutique en ligne :**
 - **Pass Or Carnaval (non daté, valable du 22 février au 9 mars)**
 - **Pass Or Carnaval - 4 mars (valable uniquement le 4 mars)**
2. **Pass Or acheté directement sur place au prix habituel + l'achat de la chasse au trésor sur place au tarif de 5€ par participant**

Offre spéciale pour les groupes achetant sur place

- Pour les groupes de **minimum 2 personnes** achetant leur **Pass Or directement sur place**, une seule chasse au trésor sera facturée à **5€**, les autres participants du même groupe bénéficieront de la chasse au trésor offerte.

Modalités de participation

- Un **carnet d'indices** sera remis à chaque participant à l'accueil.
- Le carnet complété doit être remis à l'accueil pour obtenir une **récompense immédiate** et une participation au **tirage au sort** pour tenter de gagner une **Nintendo Switch**.

Conditions du Jeu Concours - Chasse au Trésor 2025

Participez à notre jeu concours en achetant un Pass Or + et au moins une chasse au trésor papier payante par panier. Les tarifs de ces produits varient selon le 10-55 partenaire auprès duquel l'achat est effectué. Ce jeu est ouvert à tous, permettant à toute personne de tenter sa chance sans restriction d'âge ou de résidence.

Le jeu se tiendra du 22 février au 9 mars 2025, avec un tirage au sort prévu le 18 mars. Pour entrer dans la compétition, engagez-vous dans la chasse au trésor



proposée, résolvez les énigmes, découvrez le mot de passe et remplissez le formulaire manuscrit. Ce formulaire doit ensuite être déposé dans l'urne mise à disposition à cet effet. 1 seul gagnant par tirage au sort.

Chaque établissement partenaire sélectionnera un gagnant par un tirage au sort qui sera réalisé au siège de l'entreprise. Le prix pour chaque gagnant comprend une Nintendo Switch OLED, un jeu et son extension, ainsi qu'un abonnement d'un an au service en ligne de Nintendo.

Les gagnants seront informés par mail et devront récupérer leur prix directement à l'établissement du lundi au vendredi, de 10h à 18h, ou sur rendez-vous. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jours, un nouveau tirage au sort sera organisé.

Les données personnelles collectées lors de l'inscription seront utilisées uniquement à des fins de marketing. Vous avez la possibilité de vous désinscrire à tout moment. Ces données seront traitées en toute confidentialité et conformément aux réglementations en vigueur sur la protection des données personnelles. Aucune information personnelle ne sera partagée avec des tiers sans votre consentement explicite.

En cas de litige relatif au jeu concours, nous vous invitons à nous contacter via la rubrique "Nous contacter" sur notre site 1055.fr. Les informations concernant les juridictions compétentes en cas de litige sont également disponibles sur demande via cette même rubrique.

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier les termes du jeu concours en cas de circonstances imprévues ou indépendantes de notre volonté, en assurant une communication claire et précoce à tous les participants concernés.